

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 319

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

OBJET

Commune des Pennes-Mirabeau - Programme de travaux de remise en état des équipements communaux endommagés par les incendies du 10 août 2016 - Aide exceptionnelle à l'investissement - Année 2016

**Direction de la Vie Locale
Service des communes
39 21**

PRESENTATION

Les incendies du 10 août 2016 ont touché gravement plusieurs communes de notre Département.

Sur le territoire de la commune des Pennes-Mirabeau, le passage du feu a endommagé divers équipements publics communaux.

La Commune a pour projet de sécuriser et remettre en état ces équipements.

A cette fin, j'ai été saisie par la commune des Pennes-Mirabeau d'une demande de subvention départementale exceptionnelle pour la réalisation de son programme de travaux de sécurisation et de remise en état de ses équipements communaux endommagés par l'incendie.

CONSISTANCE ET FINANCEMENT DU PROJET

Les opérations pour lesquelles la Commune sollicite une aide financière exceptionnelle du Conseil Départemental sont les suivantes :

- **TRAVAUX URGENTS DE MISE EN CONFORMITE D'OUVRAGES DE CONFORTEMENT DES FRONTS ROCHEUX VALLON DES MAGNANS**

Le vallon des Magnans est équipé de dispositifs communaux de protection contre les chutes de pierres, constitués par des écrans grillagés renforcés, tendus entre des poteaux scellés et haubanés.

Les poteaux en bois ont été brûlés et les écrans grillagés ne sont plus tendus. De plus, la disparition de la galvanisation sur les écrans grillagés nécessite leur remplacement.

Les travaux envisagés consistent à démonter et évacuer les écrans détériorés, et à installer de nouveaux poteaux et écrans grillagés.

Le coût global de cette opération est estimé à 33.932 €HT.

Le plan de financement envisagé par la Commune est le suivant :

- Conseil Départemental : 23.752 €(70%),
- Autofinancement communal : 10.180 €(30%).

- **TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

Le réseau d'éclairage public a été détruit ou dégradé par les incendies en plusieurs lieux de la Commune :

- Avenue de Provence,
- Chemin des Vanades,
- Les Barnouins,
- Montée du Château,

- RD 113,
- Pas de la Mue,
- Les Magnanarelles,
- Chemin de l'Infernet,
- Chemin du Val des Fleurs,
- Chemin de Reganat,
- Avenue Paul Brutus.

Les travaux prévus consistent en la dépose des installations détruites ou endommagées et la pose de nouveaux mats, réseaux, armoires de commande et luminaires.

Le coût global de cette opération est estimé à 147.873 €HT.

Le plan de financement envisagé par la Commune est le suivant :

- Conseil Départemental : 103.511 €(70%)
- Autofinancement communal : 44.362 €(30%).

• **TRAVAUX DE REMISE EN CONFORMITE DU PARCOURS DE SANTE DES BARNOUINS**

Les équipements du parcours de santé situé dans le parc municipal des Barnouins ont été détruits ou endommagés par le passage du feu.

Le projet de la Commune consiste à remettre en état les agrès, les sols amortissants et les panneaux de consignes.

Le coût global de cette opération est estimé à 24.358 €HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Conseil départemental : 17.051 €(70%),
- Autofinancement communal : 7.307 €(30%).

---oOo---

Le coût global de ce programme de travaux envisagé par la commune des Pennes-Mirabeau s'élève à 206.163 €HT, réparti conformément au détail joint en annexe.

Le montant total de la subvention exceptionnelle départementale pourrait s'élever à 144.314 € sur une dépense subventionnable globale de 206.163 €HT, conformément au détail joint en annexe.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- allouer à la commune des Pennes-Mirabeau, à titre exceptionnel, une subvention de 144.314 € sur une dépense subventionnable globale de 206.163 € HT, pour la réalisation de son programme de travaux de remise en état des équipements publics endommagés par les incendies du 10 août 2016, conformément au détail joint en annexe,
- m'autoriser à signer avec la Commune la convention de partenariat définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle-type prévu à cet effet.

En cas de décision favorable de votre part, je vous propose :

- d'engager cette dépense au chapitre 204 du budget départemental, sur l'autorisation de programme 2016-26005A dont la dotation est suffisante,
- d'approuver les montants des affectations et leurs modifications, comme indiqués ci-après :

		Montant De l'AP En M52	Total affecté à ce jour en M52	Montant de la nouvelle affectation
AP	2016 – 26005A	10.000.000 €	3.373.162 €	144.314 €
OPERATION	201626005			
Détail nouvelle affectation - IB	204.71.204141	2.000.000 €	0 €	0 €
	204.71.204142	8.000.000 €	3.373.162 €	144.314 €
Dernière Commission Permanente ayant voté une affectation concernant cette autorisation de programme : 21/10/2016, déliération n°189				

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL